IMT Nuremberg Archives

H – 4492

International Court of Justice

F 691

H4492 – 0002

Document N° 15

SERVICE AMERICAIN DE RECHERCHE DES CRIMES DE GUERRE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Déposition de M. JULY, Procureur à DREUX.

Arrêté le 24 juillet 1944, fut frappé à coups de poings et de matraque au cours de l'interrogatoire, puis déshabillé et plongé dans une baignoire d'eau glacée tandis qu'on lui assénait des coups sur la tête jusqu'à évanouissement.

Après avoir repris ses esprits, il fut replongé la tête la première dans la baignoire jusqu'à nouvel évanouissement.

Le lendemain eut les poignets liés sous les genoux et reçut durant 1 h. 1/4 de violents coups de nerfs de boeuf sur les reins.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUERNBERG, GERMANY
Exhibit RF 313
Filed: Jan. 25, 1946

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice le Directeur du Cabinet,

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

B48680

H4492 - 0003

SUBJECT : TORTURE OF Mr. JULY BY THE GESTAPO

TO : Perry G. Miller; Major, Inf.

On the 24th of July 1944, Mr. JULY, an attorney of Dreux was arrested by six members of the Gestapo as he was leaving the Palais de Justice in Dreux. He was taken from there to the office of the Feldgendarmerie where he was questioned by two members of the Gestapo and accused of being the local chief of resistance, and having been present during the parachuting of arms. Since Mr July was determined not to talk, the Germans laid out various instruments of torture before him with the hope of intimidating him, but their efforts were fruitless, so the torture began.

Since the story as told by Mr. July is so complete and detailed, it has been translated and will be told from this point on in his own words.

"I had my hands tied behind my back with handcuffs. After about ten minutes of interrogation, one of the Germans slipped a glove on his right hand and the other armed himself with a club. For about five minutes, I was heavily beaten by punches in the ribs and clubbed in other parts of the body. Having my hands tied, I could not resist and many times I had to fall to the ground under the blows, and was immediatly raised up by kicks from heavy boots I finally lost consciousness. When I regained consciousness, the questioning starded again. The result being the same, the Germans took off the handcuffs, made me undress, rehandcuffed me with my hands behind my back, and I was then led into a bathroom where a bath tub had already been filled with iced water. My hands were still tied behind my back. The Germans submerged me in the tub and beat me on the head with a club each time I came to the surface, I finally lost consciousness from drowing. The Germans took me out of the tub and when I regained consciousness, they proceeded to question me anew.

Ten minutes later, I was subjected to the same treatment in the bath tub again. This time, I was plunged head down with my feet in the air; I do not remember exactly the state I was in when I left the tub, but after a new period of interrogation, the Germans did not persist (in torture).

B 48681

H4492 - 0004

After having regained consciousness in the cell where I had been transfered, I noticed that my wrists were covered with blood. The handcuffs had penetrated the flesh without doubt when I was fighting in the water.

The next day, 25 July, I was taken to a field near Dreux where arms had been parachuted, again with my hands tied behind my back, but not subjected to any bad treatment The same night I was locked up in the prison of Chartres.

The next day, 26 July, questioned again by four inspectors of the Gestapo of whom three seemed to be the Gestapo of Paris, I was accused again of being the chief of resistance of Dreux, and to have as such organized diverse sabotage, notably that of the viaduct at Chemisy. In view of my negation, the inspectors had my wrists tied under my knees and I was left in this huddled position for about an hour and a quater. One of the inspectors, armed with a rawhide whip, beat me violently on the back and kidneys to the point where I lost consciousness. For several days it was impossible for me to sit or lie on my back because the blows had injured me so badly. Several people of Dreux who were interned in the same room with me can testify to that. I was subjected to other questioning but without torture.

The 8th of August, I was transported to the concentration Camp of Compiègne and the 17th of August left on a train with about 1500 others for Germany.

The conditions we were transported under, were particularly cruel. I found myself in a cattle car with ninety other internees, where it was impossible for all to sit at the same time, much less lie down. Several amongst us were seriously ill from dysentery. The car had but two narrow openings with bars and barbed wire at each extremity. Three receptacles without bottoms had been placed in the middle of the car. Early during the first night, painful scenes of suffocation took place, many deportees had epileptic fits, and I myself lost consciousness several times.

The next morning, in Soissons station, our train remained several hours in the full sun, and we had to implore several times to obtain a little water. In the afternoon, in Fimes station, the Red Cross tried fruitlessly to nourrish us. The scene reoccured in Reims station at

B 48682

H4492 - 0005

[illegible] the night, when officials of the Red Cross and nurses were unable to have the cars opened in spite of their efforts. At that moment many deportees were in a desesperate state if not already dead. Truly, there was an absolutly unbreathable atmosphere in the car.

The train started off for Chalons-sur-Marne; it was then that several of us decided to try an escape. Half way between Reims and Chalons-sur-Marne, we succeeded in pulling out the bars and the wire which obstructed one of the openings and about fifteen of us jumped out of the train. Unfortunately the Germans did not take long to detect our escape, stopped the train and many of us were recaptured and shot.

I succeeded in reaching the valley of the Suippe; some French people came to my aid and saved me from falling into the hands of the Germans again.

There is no doubt that the Germans did their most to see that we were transported under the most cruel conditions.

I must add that we had been forbidden to take away clothes other than those we were wearing and I learnes that our clothing had remained at Compiègne. As a reresult, my unhappy comrades are actually in Germany without any change of linen or warm clothing".

Mr. July finally managed to return to Dreux.

Albert J. CONSTANTINE
2nd Lt. CAC
PWD - SHAEF

Encl. Statement of Mr. July

Pour copie certifiée conforme
Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République française
au Ministère Public du Tribunal International
des Grands Criminels de Guerre

F. de MENTHON;

B 48683

H4492 -0006

JL/RL
788

ENQUETE
DU 6805 ème GROUPE DU SERVICE d'INFORMATION A LLIE.

Torture de M. JULY par la Gestapo.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

Le 2 4 juillet 1944, M. JULY avoué à DREUX fut arrêté par six membres de la Gestapo, comme il quittait le Palais de Justice de DREUX. Il fut conduit par eux au bureau de la Feldgendarmerie où il fut interrogé par deux membres de la Gestapo et accusé d'être le chef local de la Résistance et d'avoir assisté au parachutage d'armes. M. JULY ne s'étant pas décidé à parler, les Allemands lui présentèrent divers instruments de torture dans le but de l'intimider, mais leurs efforts furent vains et la torture commença.

Le récit de M. JULY a été transcrit ci-après : " Mes mains étaient liées derrière mon dos avec des menottes. Après 10 minutes environ d'interrogatoire, un des Allemands mit un gant à la main droite et l'autre s'arma d'une matraque. Pendant près de 5 minutes, je fus cruellement battu, je reçus des coups de poing sur les côtes et des coups de matraque sur les autres parties du corps. Ayant les mains liées, je ne pouvais me défendre. A plusieurs reprises, je tombai à terre sous les coups et je fus aussitôt relevé à coups de bottes. J'ai finalement perdu connaissance. Quand je revins à moi l'interrogatoire recommença; le résultat étant le même, les Allemands m'enlevèrent les menottes, me devêtirent, me replacèrent les menottes avec les mains derrière le dos et me conduisirent dans une salle de bains où une baignoire était déjà remplie d'eau glacée. Les Allemands me plongèrent dans la baignoire et me frappèrent sur la tête avec une matraque chaque fois que je venais à la surface. Etouffé, je finis par perdre connaissance. Les Allemands me sortirent de la baignoire et quand je fus revenu à moi, ils recommencèrent à me questionner.

Au bout de 10 minutes, je fus soumis au même traitement dans la baignoire. Cette fois je fus plongé tête en bas, pieds en l'air; je ne me rappelle pas exactement l'état où j'étais quand j'ai quitté la baignoire, mais après un autre moment d'interrogatoire, les Allemands ne persistèrent pas dans la torture.

Ayant repris connaissance dans la cellule où j'avais été transporté, je remarquai que mes poignets étaient couverts de sang; les menottes avaient pénétré la chair, sans doute quand je me débattais dans l'eau.

Le jour suivant, 23 juillet, je fus emmené dans un champ près de DREUX où des armes avaient été

....

B 48684

H4492 - 0007

JLRL
789

...

parachutées; j'avais encore les mains liées derrière le dos, mais je ne fus pas soumis à de mauvais traitements. Le même soir, je fus enfermé à la prison de CHARTRES.

Le lendemain 26 juillet, interrogé à nouveau par 4 inspecteurs de la Gestapo, dont 3 me parurent être de la Gestapo de PARIS, je fus accusé de nouveau, d'être le chef de la Résistance à DREUX et d'avoir comme tel organisé divers sabotages, notamment celui du viaduc de Cherizy. Devant mes dénégations, les inspecteurs attachèrent mes poignets sous mes genoux et me laissèrent dans cette pénible position pendant plus d'une heure 1/4. Un des inspecteurs muni d'un fouet me battit violemment sur le dos et les reins au point que je perdis connaissance. Pendant plusieurs jours, je ne pus m'asseoir ou me coucher sur le dos, tant les coups m'avaient blessé. Plusieurs personnes de DREUX qui étaient emprisonnées dans la même pièce peuvent le certifier; je fus soumis à d'autres interrogatoires, mais sans tortures.

Le 8 août, je fus transporté au camp de concentration de Compiègne et le 17 août je partis pour l'Allemagne dans un train avec 1500 autres détenus environ.

Les conditions du transport étaient particulièrement cruelles; je me trouvais, avec 90 autres détenus dans un wagon à bestiaux, où il était complètement impossible pour tous de s'asseoir en même temps, encore plus de se coucher. Plusieurs d'entre nous furent sérieusement atteints de dysenterie; le wagon avait deux ouvertures étroites avec des barres et du fil de fer barbelé à chaque extrémité. 3 récipients sans couvercle avaient été placés au milieu du wagon. Dès la première nuit, des scènes affreuses de suffocation se produisirent, plusieurs déportés avaient des crises d'épilepsie et je perdis moi-même connaissance plusieurs fois.

Le matin suivant à la gare de SOISSONS, notre train resta plusieurs heures en plein soleil et nous dûmes supplier plusieurs fois pour obtenir un peu d'eau. L'après-midi à la gare de FISMES, la Croix-Rouge essaya sans succès de nous donner de la nourriture. La même scène se renouvela à la gare de REIMS; vers 10 heures du soir, les représentants de la Croix-Rouge et les infirmières n'obtinrent pas que les wagons soient ouverts en dépit de leurs efforts.

A ce moment, plusieurs déportés étaient dans un état désespéré sinon déjà morts. L'atmosphère du wagon était absolument irrespirable.

...

B 48685

H4492 - 0008

JL/RL
1683

...

Le train partit pour CHALONS S/MARNE: c'est alors que plusieurs d'entre nous décidèrent et essayèrent de s'évader. A mi-chemin, entre REIMS et CHALONS S/ MARNE, nous réussîmes à repousser les barres et les fils de fer qui obstruaient une des ouvertures et environ 150 d'entre nous sautèrent du train; malheureusement les Allemands ne mirent pas longtemps à déceler notre évasion ; ils arrêtèrent le train et plusieurs d'entre nous furent repris et fusillés.

Je réussis à gagner la vallée de la Suippe; des Français vinrent à mon aide et m'empêchèrent de tomber à nouveau aux mains des Allemands.

Il n'y a pas de doute que les Allemands avaient fait ce qu'ils avaient pu pour que notre transport fût fait dans les conditions les plus cruelles.

J e dois ajouter qu'on nous avait interdit d'emporter d'autres effets que ceux que nous portions et j'ai appris que nos habits étaient resté s à Compiègne. Ainsi, mes malheureux camarades sont actuellement en A llemagne sans effets chauds ou de rechange."

M. JULY a réussi finalement à retourner à DREUX.

Albert J. CONSTANTINE
2ème Lt. CAC.
PWD SHAEF.

Pour copie certifiée conforme :

Le Délégué du Gouvernement Provisoire
de la République Française
au Ministère Public du Tribunal
International des Grands Criminels de Guerre,

François de MENTHON.

Service de Recherche des Crimes de Guerre Ennemis
Pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Le Directeur du Cabinet,

B 48686

H4492 – 0009

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE – MINISTÈRE PUBLIC DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4492

Copie certifiée conforme à l'original.

~~314~~

DOC. R.F. N° ~~[illegible]~~

RF 313

B48679

F. 691 RF 313

Filed Jan 25, 1946